

renforcement de la coopération internationale. Les Ministres estiment que l'Organisation doit examiner de façon plus systématique la mesure dans laquelle les actions des pays de l'OCDE se conforment à leurs objectifs d'environnement nationaux et à leurs engagements internationaux et ils se félicitent que les Ministres de l'environnement aient pris l'initiative de lancer des examens des politiques de l'environnement des pays Membres. Les Ministres reconnaissent également que, compte tenu de leur niveau de développement, les pays de l'OCDE se doivent tout particulièrement de coopérer avec les pays d'autres régions pour assurer un développement durable.

37. Les Ministres se félicitent de l'orientation et de l'impulsion que les Ministres de l'environnement ont données au renforcement de l'intégration des politiques économiques et des politiques d'environnement, élément clé d'un développement durable. Ils souscrivent aux principes énoncés pour progresser vers cet objectif : la politique économique et la politique d'environnement ne peuvent pas être élaborées et mises en oeuvre isolément ; les considérations d'environnement doivent être systématiquement prises en compte dans l'élaboration des politiques économiques ; une analyse économique rationnelle des coûts et des avantages, conjuguée à une évaluation scientifique des risques relatifs, y compris ceux de l'inaction, permet de fixer de façon optimale les priorités entre les objectifs d'environnement ; la compatibilité entre la politique de l'environnement et les politiques économiques sectorielles doit être une préoccupation fondamentale des décideurs. Les Ministres souhaitent que les considérations d'environnement soient mieux prises en compte dans tous les secteurs de l'économie et que l'OCDE poursuive ses travaux d'analyse des différentes interrelations. Ils conviennent qu'une véritable intégration des politiques suppose un approfondissement du dialogue avec tous les secteurs de la société et de l'économie, et leur plus grande participation, afin de mettre en oeuvre les objectifs d'environnement de manière efficace et efficiente et d'éviter des mesures conflictuelles dans des secteurs comme l'agriculture, la gestion des zones côtières, l'énergie et les transports et, plus généralement, le commerce extérieur et l'investissement. Les Ministres appuient aussi la réalisation de travaux supplémentaires sur des "lignes directrices" de l'OCDE visant à aider les pays Membres à utiliser plus largement et plus efficacement les instruments économiques.

38. Face aux problèmes et aux risques qui menacent l'environnement au niveau mondial dans les années 90, la coopération internationale est indispensable à une action efficace. Bon nombre de problèmes, tels que le changement climatique, la conservation des ressources biologiques marines et terrestres, l'appauvrissement de la couche d'ozone, le déboisement, la désertification et la perte de diversité biologique, soulignent l'ampleur de l'interdépendance au niveau mondial, qu'il s'agisse des causes de la dégradation de l'environnement ou des répercussions de certaines mesures économiques ou environnementales. Toutefois, cette interdépendance même permet de nouvelles formes de coopération internationale entre les pays de l'OCDE et aussi avec les pays non membres. L'un des éléments les plus importants de cette coopération internationale consiste à favoriser la mise au point et le transfert de technologies liées à l'environnement. A cet égard, les Ministres se félicitent de la création du Fonds pour l'environnement mondial et attendent de ce programme ainsi que des activités réalisées par d'autres organismes dans ce domaine qu'ils contribuent à l'amélioration de l'environnement mondial. Ils estiment également que l'OCDE peut beaucoup contribuer à la promotion de la coopération internationale et à la mise au point de solutions. Ils se félicitent des travaux de l'OCDE/AIE sur